

REPUBLIQUE DE GUINEE

(T-) E C R E T -

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

D/95/ 324 /PRG/SGG

PORTANT REVOCATION D'UN

HAUT FONCTIONNAIRE -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant restructuration du Gouvernement ;

VU le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant Composition Partielle du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994 ;

- (T-) E C R E T E -

ARTICLE 1er/- Madame Mabinty HARDARA, Chef de Cabinet du Ministère des Postes et Télécommunications est révoquée de ses fonctions pour faute lourde.

ARTICLE 2/- Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République./.

CONAKRY, le 22 NOVEMBRE 1995 -



GENERAL LANSANA CONTE

